

DEBAT

Le Grenelle de l'environnement

Le secteur des semences est concerné par les thèmes de différents groupes du Grenelle de l'environnement, notamment ceux sur la biodiversité et l'agriculture.

Aussi, le GNIS, par l'intermédiaire des organisations et fédérations professionnelles, a essayé de rappeler les enjeux des ressources génétiques et la nécessité de l'engagement des pouvoirs publics. Il s'agit en particulier de soutenir les réseaux de conservation existants, de créer les réseaux manquants (pomme de terre, haricot...) et de permettre à la France de s'intégrer dans les échanges internationaux de ressources génétiques.

Pour l'intergroupe OGM, Philippe Gracien, représentant des semenciers a quitté la 3^{ème} session du groupe de travail le vendredi 21 septembre suite aux déclarations de M. Jean-Louis Borloo favorables au gel des cultures de maïs OGM en France. Ce gel serait sans fondement scientifique, et sa proposition à ce stade était un déni de la concertation en cours.

REGLEMENTATION

Semences de blé dur : une procédure communautaire pour approvisionner le marché

Les productions de semences de blé dur ont naturellement été concernées par les mauvaises conditions climatiques. Il en résulte une baisse des rendements (de 10 à 35%) et des taux de déchets lors du triage dans les stations de semences qui peuvent atteindre 25 à 30% du volume.

L'approvisionnement des agriculteurs cet automne en semences certifiées de blé dur étant prioritaire, les semenciers ont engagé cet été une procédure communautaire pour commercialiser des semences à exigence réduite pour la faculté germinative (75%).

<http://www.gnis.fr/index/action/page/id/67/cat/3/ref/365>.

catherine.dagorn@gnis.fr

REGLEMENTATION

Semences Bio

La carie du blé est en nette recrudescence, notamment en agriculture biologique.

Les semences certifiées de céréales vendues non traitées seront donc à la norme « 0 carie » à partir de cette campagne. D'autre part, les services de la protection des végétaux ont autorisé l'usage du Tillecur pour le traitement de semences en agriculture bio. Cette dérogation est valable jusqu'au 7 janvier 2008. De plus, l'ITAB diffuse des informations techniques pour contrôler et maîtriser la carie dans les productions biologiques.

jean.wohrer@gnis.fr

PRODUCTION DE SEMENCES

Destructions de productions de semences de maïs OGM

Des destructions de parcelles de maïs semences ont eu lieu cet été dans l'Hérault, l'Ardèche, le Vaucluse et le Maine-et-Loire. Dans un communiqué, le GNIS rappelle que ces parcelles de multiplication répondent à toutes les exigences réglementaires : modification génétique autorisée, localisations transmises aux services publics, parcelles de multiplication déclarées au SOC, isolements respectés.

La filière semences demande que des mesures efficaces soient prises pour mettre fin à cette insécurité au niveau des cultures.

<http://www.gnis.fr/index/action/page/id/67/cat/2/ref/363>

*Responsable de la rédaction
Christian SABER*

COMMUNICATION

La semence de maïs : un investissement sûr et rentable

C'est le thème développé dans un nouveau document édité conjointement par SEPROMA et le GNIS. Il reprend des données économiques qui montrent le gain en UFL et en litres de lait obtenus par hectare avec des variétés récentes pour le maïs fourrage.

En grain, un tableau comparatif indique qu'en moyenne, les variétés récentes rapportent plus de 300 euros supplémentaires à l'hectare.

Ce document est actuellement adressé à la distribution agricole et sera diffusé cet automne aux agriculteurs et éleveurs par encartage dans des revues de grande diffusion.

dominique.daviot@gnis.fr

Les stations de semences sont mobilisées

En céréales, les conditions climatiques ont favorisé le développement de maladies, de la verse et de la germination sur pied.

Pour faire face à la demande en semences certifiées cet automne, les professionnels des semences se sont mobilisés avec tous les moyens dont ils disposent : analyses sanitaires, contrôles de germination, élimination des lots contaminés ou déficients, triage à la table densimétrique, traitements de semences adaptés.

Cette information d'actualité a été communiquée dès juillet aux responsables et techniciens des chambres d'agriculture.